



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/SR.569
9 octobre 2002

Original: FRANÇAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Cinquante-troisième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 569^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 4 octobre 2002, à 11 heures

Président: M. YIMER (Éthiopie)

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
DU COMITÉ EXÉCUTIF

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS

CLÔTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité exécutif seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 11 h 10.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 13 de l'ordre du jour) (document sans cote, distribué en séance)

1. M^{me} LYNCH (Rapporteuse) remercie les membres du Comité exécutif de la confiance qu'ils lui ont témoignée et de l'esprit de dialogue et de conciliation dont ils ont fait preuve, qui a permis de parvenir à des accords sur un certain nombre de questions difficiles, voire controversées. Présentant le projet de rapport de la cinquante-troisième session, elle fait observer que les trois conclusions adoptées cette année par le Comité exécutif sont étroitement liées aux résultats des Consultations mondiales sur la protection internationale. En ce qui concerne la décision relative à la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2002-2003, elle précise que les pays suivants seront ajoutés à la liste déjà approuvée: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bolivie, Cuba, Égypte, Kenya, Swaziland. De même, le Président a proposé d'ajouter à la liste des organisations invitées à participer aux réunions du Comité en qualité d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Communauté économique des États d'Afrique centrale, Communauté de développement de l'Afrique australe, Autorité intergouvernementale pour le développement et Communauté économique pour les États d'Afrique de l'Ouest. Cette proposition vise à renforcer la coopération du HCR avec les institutions africaines, pour répondre notamment au souhait du Haut-Commissaire d'entretenir des liens étroits avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les textes de la déclaration liminaire du Haut-Commissaire, du résumé du Président sur le débat général et de l'Agenda pour la protection seront joints en annexe à la version définitive du rapport. Celui-ci sera présenté à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.
2. M. LUBBERS (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) souhaite que le texte de ses remarques de clôture figure aussi intégralement dans le rapport.
3. M. KARLINS (Lettonie) demande que la Lettonie soit également ajoutée à la liste des États souhaitant participer aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs.
4. *Le rapport sur la cinquante-troisième session du Comité exécutif, tel qu'oralement modifié, est adopté.*

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

5. M. LUBBERS (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) donne lecture de ses remarques de clôture, dont le texte sera annexé au rapport de la cinquante-troisième session du Comité exécutif.

CLÔTURE DE LA SESSION (point 14 de l'ordre du jour)

6. Le PRÉSIDENT constate que le Comité exécutif, qui a pu compter avec la participation, outre des États membres, de 67 États observateurs et de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, connaît une évolution dynamique. Une fois de plus, ses travaux ont été marqués par un esprit de conciliation, fondé sur les principes

de l'humanitarisme et du consensus. Le débat général a permis d'entendre des observations très constructives sur un large éventail de questions évoquées par le Haut-Commissaire, tandis que le débat sur la protection internationale a fait ressortir qu'il y avait unanimité en ce qui concerne la nécessité d'œuvrer à la concrétisation de l'Agenda pour la protection. Un certain nombre de réunions parallèles, notamment sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que sur l'évolution des opérations menées sur le terrain par le HCR ont permis au personnel de terrain comme aux gouvernements de faire connaître leurs vues. La déclaration du Conseil du personnel a elle aussi été riche d'enseignements sur ses préoccupations. Enfin, la question lancinante du financement a été au centre des débats puisque, faute des ressources nécessaires, la recherche de solutions durables restera vaine. À cet égard, le Président lance un appel pour que tous les engagements qui ont été pris soient honorés le plus rapidement possible et encourage tous les membres de la communauté internationale à faire preuve de créativité pour dégager les ressources supplémentaires sans lesquelles le HCR ne peut venir efficacement en aide aux réfugiés.

7. Après un échange de félicitations et de remerciements, le Président prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 11 h 55.
